

TRAVAILLER EN TOUTE SÉCURITÉ ET SELON L'ÉTHIQUE



Introduction

Toujours travailler en toute sécurité et dans le respect de l'éthique est l'élément central du code de conduite leadership chez Morgan, et tout ce que nous entreprenons chez Morgan doit l'être en conservant cet élément à l'esprit.

La sécurité de nos employés, visiteurs, clients et communautés est vitale, tout autant que le sont les normes déontologiques de notre conduite professionnelle. Nous sommes évalués selon les plus exigeantes normes d'éthique: nous devons respecter à la lettre l'esprit du code de Morgan dans l'ensemble de nos activités internationales et travailler d'une manière qui nous rend fiers de faire partie de Morgan.

Le code d'éthique Morgan est un ensemble de principes, soutenus par des politiques et des directives qui établissent la manière dont nous devons nous conduire. Notre code et ses politiques connexes ne peuvent aborder toutes les situations ou lois applicables. Pour cette raison, nous devons agir dans l'esprit du code Morgan et nous poser les questions suivantes:

- → Est-ce la bonne chose à faire?
- → Dois-je consulter d'autres personnes avant de décider?
- Comment quelqu'un en dehors de Morgan verrait-il cela?

Les principes du code Morgan sont répartis en quatre catégories:

- → Travailler en toute sécurité
- → Travailler selon l'éthique
- → Traiter notre personnel équitablement
- → Protéger nos affaires

Toujours travailler en toute sécurité

La santé et la sécurité sont fondamentales

Nous sommes convaincus que tous les décès, blessures et maladies liées au travail peuvent être évités. Morgan s'engage pour que tous les employés, prestataires et visiteurs sur nos sites puissent rentrer chez eux en toute sécurité et en bonne santé, tous les jours.

Nous avons un objectif de zéro accident dans notre organisation et dans cet objectif nous utilisons notre programme think**SAFE** pour améliorer nos pratiques et nos performances en matière de sécurité.

Nous respectons toutes les législations et réglementations applicables en matière de santé et de sécurité ainsi que toute autre exigence légale en vigueur, au minimum. En outre, notre objectif est de transposer les meilleures pratiques mondiales sur chaque site.

Nous protégeons l'environnement dans lequel nous vivons

Nous nous engageons à respecter l'environnement. Morgan prend en compte l'impact sur l'environnement dans ses décisions d'affaires, soutient des programmes d'amélioration du rendement et vise à réduire l'impact environnemental de ses activités et à protéger l'environnement des sites et des communautés où nous opérons.

Nous respectons toutes les lois et réglementations applicables en matière d'environnement ainsi que toute autre exigence légale en vigueur, au minimum, en mettant en place des normes plus strictes si nécessaire et en essayant de jouer un rôle positif partout où cela est possible.

Toujours travailler selon l'éthique

Nous respectons les lois

Morgan et ses employés sont soumis aux lois, réglementations et régimes fiscaux en vigueur dans la multitude de pays dans lesquels nous opérons au niveau mondial. Notre position est claire : nous respectons partout les lois. Trois domaines légaux doivent être spécialement soulignés :

• Droit de la concurrence

Nous évoluons sur les marchés dans le respect de toutes les lois antitrust et du droit de la concurrence en vigueur. Ces lois interdisent les arrangements commerciaux qui empêchent une concurrence libre et juste.

• Réglementations du commerce

Nous respectons les sanctions et restrictions commerciales émanant des autorités. À chaque fois que nous envoyons des produits, services ou expertises techniques Morgan par delà une frontière, nous nous assurons que cette exportation respecte les lois en vigueur.

Évasion fiscale

Nous ne facilitons pas l'évasion fiscale criminelle d'une quelconque partie associée à Morgan, y compris des personnes individuelles, fournisseurs ou clients.

Nous ne commettons aucun acte de corruption

Nous n'offrons pas de dessous-de-table aux représentants officiels et ne nous impliquons pas dans des activités de corruption. Un dessous-de-table consiste à donner ou recevoir quelque chose de valeur dans le but de conférer un avantage inapproprié dans le cadre des affaires. Cela inclut l'usage d'intermédiaire et tout élément de valeur, tel que de l'argent liquide, des cadeaux, des facilités de paiement, des pots-de-vin, des faveurs, une offre d'embauche, des divertissements et autres avantages. La corruption inclut les dessous-de-table et couvre la fraude, la supercherie, le blanchissement d'argent, les cartels et les agissements similaires. Morgan a établi des règles spécifiques en matière de cadeaux et d'hospitalité, de donations, de parrainage et de traitement des représentants des gouvernements.

Nous évitons tous les conflits d'intérêt

Nous évitons de nous placer dans une position où des loyautés antagonistes peuvent nous amener à favoriser nos intérêts personnels, ceux de notre famille ou de nos amis avant ceux de Morgan. Si un conflit peut exister, nous nous interrogeons sur la personne qui serait avantagée et sur la façon dont une personne extérieure à notre entreprise pourrait voir les choses. En cas de doute, nous rapportons le sujet à notre responsable hiérarchique et nous nous retirons du processus de prise de décisions.

Nous traitons nos affaires et nos concurrents ethiquement

Notre comportement reste toujours éthique dans nos interactions avec nos fournisseurs, clients et concurrents. Avec nos clients et fournisseurs, nous visons à établir des relations à long terme fondées sur la confiance : cela inclut l'honnêteté dans nos communications et le respect des dispositions de paiement convenus. Sur le marché, nous effectuons notre publicité, notre marketing et nos ventes de façon éthique, sans faire de fausses déclarations. Nous ne consultons pas, n'utilisons pas ou n'obtenons pas les renseignements sur la concurrence que nous ne devons pas. Nous visons à assurer à nos fournisseurs de pouvoir fonctionner de façon responsable, faire travailler leurs employés en toute sécurité et équité et prendre en compte les impacts sociaux et environnementaux dans le processus d'approvisionnement.

Traiter notre personnel équitablement

Nous défendons l'égalité d'accès à l'emploi

Nous sommes convaincus que tout le monde a le droit d'être embauché et promu uniquement sur la base de son mérite et de sa contribution personnelle. Nous interdisons toute discrimination et attendons de la part de tous ceux qui travaillent pour et avec nous un comportement respectant notre sens de l'équité et l'égalité des chances.

Nous ne tolérons aucun harcèlement, aucune discrimination ou intimidation

Nous nous engageons à fournir un lieu de travail exempt de tout harcèlement, de toute discrimination ou intimidation, de quelque forme que ce soit, et qui permet à notre personnel et à ceux qui travaillent avec ou pour nous de fonctionner à leur potentiel maximal. Nous ne tolérons aucune violence ou menace de violence au travail.

Protéger notre activité

Nous protégeons la propriété de l'entreprise

Nous avons tous la responsabilité de préserver et de protéger la propriété et les biens de Morgan, qui comprennent nos sites, nos machines, nos ordinateurs, notre propriété intellectuelle, nos informations, nos opportunités commerciales et nos fonds. Nous protégeons l'avenir de Morgan en gardant nos informations confidentielles : à la fois les informations qui appartiennent à Morgan et celles qui vous sont confiées par d'autres. Un soin spécial doit être accordé à notre savoir-faire en matière de recherche et développement, et de production.

Nous tenons des registres commerciaux appropriés

L'exactitude de nos registres commerciaux est essentielle à la compréhension et l'amélioration des performances de Morgan. Nous tenons des registres et des comptes commerciaux complets et exacts de toutes nos transactions et nous veillons à ce qu'ils reflètent notre activité de manière honnête et équitable. Nous ne modifions pas, ne détruisons pas, ne cachons pas et ne falsifions pas les documents, comptes ou registres.

Nous établissons nos contrats de manière responsable

Nous concluons nos contrats de manière responsable, en nous assurant de pouvoir respecter les engagements que nous signons tout en évaluant les risques et les bénéfices. Nous gérons notre responsabilité légale selon la politique juridique de Morgan.





« Faire des affaires de la bonne manière, en toute sécurité et selon l'éthique correspond à nos valeurs fondamentales.

C'est la priorité absolue de Morgan. »

Pete Raby

Président-Directeur Général



Application et questions

Le code Morgan s'applique à tous les employés de Morgan Advanced Materials plc et ses filiales à participation majoritaire, ainsi qu'à ses consultants, agents et aux prestataires qui travaillent pour nous. Nous attendons de la part de tous les employés des coentreprises, sous-traitants et fournisseurs le respect de normes similaires à celles établies dans le code Morgan.

Si vous avez des questions ou des préoccupations liées à une violation du code Morgan, contactez votre supérieur, votre département des ressources humaines ou le département d'éthique et de conformité:

https://morgan.integrityline.org/

Si vous avez des préoccupations liées à la confidentialité, veuillez les adresser directement au département d'éthique et de conformité de Morgan https://morgan.integrityline.org/
ou par téléphone aux numéros disponibles localement.

www.morganadvancedmaterials.com/themorgancode